

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Janvier 2025

01x25

FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE **POUR LES SERVICES COMMUNAUX** **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

En application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé afin de renouveler le marché pour la fourniture de matériel électrique.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2025 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 21.01.2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION pour un montant annuel compris entre 65 000€ et 100 000€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer et à exécuter le marché avec l'entreprise retenue ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter le marché public avec la société SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront inscrits au budget de fonctionnement

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL